



Formule canadienne normalisée de contrat pour les services de l'architecte

DOCUMENT SIX

Édition 2017

ADAPTÉ POUR :

Coller le sceau

d'autorisation de

l'IRAC ici

Le présent document est protégé par le droit d'auteur. S'il porte un sceau d'autorisation en page couverture, il constitue une copie autorisée de la Formule canadienne normalisée de contrat de services en architecture – Document Six

L'institut royal
d'architecture
du Canada

Formule canadienne normalisée de contrat pour les services de l'architecte

Document Six 2017 Édition

Le présent document a été élaboré par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) au nom de la profession d'architecte du Canada.

Toute question concernant l'utilisation de ce document doit être adressée aux conseillers à la pratique de l'association provinciale ou de l'ordre provincial d'architectes approprié. Toute suggestion concernant l'élaboration des documents contractuels normalisés doit être présentée par écrit à :

L'Institut royal d'architecture du Canada
55, rue Murray,
bureau 330
Ottawa (Ontario)
K1N 5M3

© Tous droits réservés 2017

Ce document ne peut être copié, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Table des matières

Contract pages AF1 to AF4

A1	Date
A2	Client
A3	Architecte
A4	Projet
A5	<i>L'emplacement de l'ouvrage</i>
A6	Propriétaire
A7	<i>budget de construction</i>
A8	Planning de construction
A9	Contrat de construction
A10	Services professionnels
A11	<i>Experts-conseils</i>
A12-A19	Honoraires et frais remboursables
A20-A24	Assurance responsabilité professionnelle
A25	Autres conditions du contrat
	Signatures

Définitions pages D1 and D2

Conditions générales pages CG1 to CG7

CG0	Préambule
CG1	Responsabilités et étendue des services de l'architecte
CG2	Services additionnels
CG3	Responsabilités du client
CG4	Budget de construction, estimation du coût de construction et coût de construction
CG5	Rôle et autorité de l'architecte pendant la construction
CG6	Utilisation des documents
CG7	Norme de diligence
GG8	Indemnisation
CG9	Limitations de responsabilité
CG10	Assurance
CG11	Résiliation et suspension
CG12	Paievements à l'architecte
CG13	Honoraires à pourcentage
CG14	Règlement des différends
CG15	Conditions générales diverses

Annexes

Annexe A – Services (tableau)
et
Annexe B – Frais remboursables (tableau)
et
Annexe C – Taux horaires (Tableau)

Document Six – 2017 Édition